

## II - CALENDRIER PREVISIONNEL 2023 DES OPERATIONS DE PROMOTION LIEES AU PLAN DE REPYRAMIDAGE DE LA FILIERE ITRF

Au début de la campagne, il appartient aux établissements et aux académies, conformément aux lignes directrices de gestion, d'informer individuellement les agents de leur promouvabilité aux tableaux d'avancement et aux listes d'aptitude.

LA EXCEP. D'ACCES CORPS TECH RF	LA EXCEP. D'ACCES CORPS IGE ET IGR	LA EXCEP. D'ACCES CORPS ASI
<p><b>Remontée des dossiers par voie postale et voie électronique à DGRH C2-2 avant le 27 février 2023</b></p> <p>Adresse fonctionnelle d'envoi : <a href="mailto:promotions_dgrh_LAexceptech@education.gouv.fr">promotions_dgrh_LAexceptech@education.gouv.fr</a></p> <p><b>NOTA :</b> Compte tenu de la première année de gestion de la LA TECH sur RenoIRH, des instructions spécifiques seront communiquées ultérieurement sur les procédures à suivre et le calendrier fixé pour la saisie des rangs de classement dans la nouvelle application remplaçant MAIA.</p> <p><b>DATE DE PUBLICATION DES RESULTATS</b> A compter du 14 JUIN 2023</p>	<p><b>Phase des candidatures</b></p> <p><b>Ouverture des inscriptions sur WebITRF</b> <b>30 mars 2023 – 12H00 (heure de Paris)*</b></p> <p><b>Clôture des inscriptions sur WebITRF (date limite de renvoi ou de dépôt des dossiers de candidatures)</b> <b>27 avril 2023 - (12H00 (heure de Paris)*</b></p> <p><b>Date limite de retour des dossiers par les établissements à la DGRH via WebITRF</b> <b>Au plus tard le 30 mai 2023*</b></p>	
	<p><b>Phase de pré-sélection des candidats aux listes d'aptitude d'accès aux corps des IGE et IGR par le comité de sélection</b> <b>Jusqu'au 21 juillet 2023*</b></p> <p><b>Phase des épreuves de sélection des candidats aux listes d'aptitude d'accès aux corps des IGE et IGR par le comité de sélection</b> <b>Première quinzaine d'octobre 2023*</b></p> <p><b>Publication des résultats de la sélection aux LA except. d'accès aux corps des IGR et IGE</b> <b>Au plus tard fin octobre 2023*</b></p>	<p><b>Phase des épreuves d'admissibilité de l'examen professionnel</b> <b>Au plus tard le 1er septembre 2023*</b></p> <p><b>Phase des épreuves d'admission de l'examen professionnel</b> <b>Au plus tard le 12 octobre 2023*</b></p> <p><b>Publication des résultats</b> <b>Date communiquée ultérieurement</b></p>

\* Ce calendrier prévisionnel sera arrêté définitivement et publié par DGRH D5